n.° ~~6~~ 24.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

Monsieur Maisonneuve M^tre en Chirurgie a Dax a envoyé a l'Academie une observation sur une fracture compliquée de l'avant bras dont voicy l'exposé succinct.

Le 22 Janvier 1774 la nommée ~~C~~herinotte eut le bras pris entre le bord d'un batteau ou elle etoit et le pilier d'un pont. Les 2 os de l'avant bras furent fracturés un pouce au dessus de l'articulation du poignet, et les teguments dechirés tout a l'entour de la fracture.

tous les Chirurgiens, et la malade elle même demandoient l'amputation: m^r Maisonneuve fut d'un avis contraire et reduisit la fracture: quant aux teguments il les reappliqua sur la playe et les maintint par huit points de suture: non pas dans l'intention (ajoute-t'il) d'en procurer le recollement, mais pour mettre les os et les tendons a l'abri des impressions de l'air; ensuite de la charpie, le bandage a 24 chefs, des lotions d'eau vulneraire, et la situation convenable.

La malade fut saignée a proportion des accidents, observa une diette severe, et fit usage les soirs d'une potion calmante

Le 26 m^r Maisonneuve leva l'appareil: les teguments etoient gangrenés: il les emporta: le reste etoit en bon etat il se servit de plumaceaux trempés dans la therebentine et le jaune d'oeuf, pardessus le styrax, les compresses d'eau vulneraire et le Bandage a 24 chefs.

ARC 33 d. 3 n°24.

La suppuration s'etablit le 2 fevrier ~~et de lors~~ ~~la malade~~
~~fut pansée 2 fois par jour ce qui fut continué pendant~~
~~un mois~~ le 12 mr maison neuve crut appercevoir le commencement
dela regeneration des chairs et Substitua le beaume d'arcæus
au digestif. il supprima aussi la potion calmante, et de
ce terme au 2 mars la malade fut pansée 2 fois par jour
le 18 la fracture etoit solide, la cicatrice parfaite; la malade
fut purgée plusieurs fois et la cure terminée par l'usage des
eaux thermales.

De cette observation mr Maison neuve tire deux
consequences. la premiere quil ne faut pas toujours se
presser d'amputer les membres apres de grands fracas.
si l'auteur entend par de grands fracas une fracture ou les
os ~~[illegible]~~ sont brisés et comme broyés, ou les tendons et
les ligaments sont dechirés, ou l'articulation est entierement
denudée, &c. alors nous aurons dela peine a être de son
avis, et nous regarderions un pareil cas comme une
observation tres interessante. mais s'il n'entend par de
grands fracas qu'une simple fracture accompagnée d'une
grande playe ou d'un depouillement considerable des teguments
telle que celle quil presente, il est certain quil y a tres grande
esperance de conserver le membre, et le fait quil rapporte
vient a l'appui de cette verité

la seconde consequence que mr Maisonneuve tire de son observation
c'est que les os et les tendons ne sont pas toujours susceptibles
des mauvaises impressions de l'air et des corps etrangers

nous en conviendrons aisement, et le fait quil rapporte en est une preuve puisque la putrefaction des teguments quil avoit reappliqués sur laplaye et maintenus même avec huit points de suture ne s'estpoint etendue aux parties voisine mais le ~~bonheur~~ succes quil a eu ne peut lejustifier a cet egard ny engager a l'imiter.

en approuvant donc mr Maisonneuve d'avoir empeché l'amputation, et conservé lebras delamalade, nous ne pouvons nous dispenser deleblamer d'avoir fait des points desuture aussi multipliés et qui outre leur inutilité pouvoient etre tres dangereux.

Molentuit

ACADEMIE NATIONALE DE
BIBLIOTHEQUE